



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

COMMUNE DE LANSARGUES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes prévisionnelles du budget primitif, afin de permettre à la population de la commune d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune (<https://www.lansargues.fr>).

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est structuré en 2 parties :

- La section de fonctionnement, qui retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement, qui présente les programmes d'équipement en cours et nouveaux.

CONTEXTE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'exercice budgétaire du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ce budget a été précédé par :

- le 28 février 2020, l'adoption du compte administratif 2019 avec la présentation des restes à réaliser 2019 à reporter sur 2020 et l'affectation du résultat de clôture 2019 sur le budget 2020, ainsi que le vote d'ouverture de crédits ;
- le 25 mai 2020, le vote des taux d'imposition 2020, des subventions aux associations et des tarifs 2020.

Le budget présenté prend en compte ces décisions.

Les principes retenus pour la construction de ce budget primitif ont été les suivants :

- **Pas d'augmentation des taux d'imposition* et des tarifs** (décisions prises par le précédent conseil municipal, le 25 mai 2020). *TH :13,04% / FB : 21,16% / FNB : 88,34%
- **Maintien des montants de subventions alloués aux associations** (à l'exception de l'ALO, du SOL). (cf délibérations n°2020/20 à 22 du conseil municipal en date du 25 mai 2020)
- **Prise en compte de la baisse des dotations de l'Etat** (près de 43 000 euros par rapport à 2019) et de l'impact financier de la crise sanitaire que nous traversons.
- En dehors des investissements 2019 restant à réaliser, **inscription d'investissements nouveaux supplémentaires, dans la limite des ressources propres de la commune** (pas d'inscription d'emprunt supplémentaire)
- Report de certains investissements : l'aménagement du parking de la rue de l'Argenterie (décalé d'un an compte tenu du contexte actuel – travaux ne pouvant être réalisés que durant les vacances d'été), la réfection de la façade de l'école maternelle (à réaliser après l'aménagement du parvis), ou encore la poursuite de l'installation de la vidéosurveillance (entrées et sorties de ville). Ces dossiers feront l'objet de demandes de subventions supplémentaires.

Ce budget est un budget de transition qui s'adapte au contexte actuel, lequel exige que nous renouvelions nos exigences de saine gestion. Il traduit des priorités, notamment en termes de sécurité, de cadre de vie et de conservation du patrimoine. Il a été examiné par la commission des finances le 23 juillet 2020.

Le budget global pour l'exercice 2020 s'élève à 3 574 925,00 €, réparti comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 244 220,00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 330 705,00 €

Ce budget primitif 2020 a été voté le 31 juillet 2020 par le conseil municipal en séance publique, par 21 voix « POUR » et 2 ASTENTIONS. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EQUILIBREE A 2 244 220,00 €)

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent en 4 postes principaux, hors virement à la section d'investissement :

- Les charges à caractère général (liées à l'entretien des bâtiments communaux, à l'achat de fournitures diverses, aux prestations de services, ...)
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion courante, cotisations et subventions aux associations,
- Les charges financières.

CHAPITRE	LIBELLE	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evol. n-1	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	628 650,00	590 808,00	-6,1%	Toutes les charges concernant le fonctionnement de la Commune, ainsi que l'entretien ses bâtiments et terrains.
012	Charges de personnel et frais assimilés	999 801,00	1 001 945,00	+0,21%	Indemnités et charges des enseignants pour les études surveillées (11 000), salaires et charges du personnel communal, titulaires et non titulaires (980 005), COS 34 (8 640), médecine du travail et visites médicales préventives (2 300)
014	Atténuation de produits	36 500,00	34 000,00	- 6,85%	Versement au fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC).
023	Virement à la Section d'Investissement	598 617,00	351 125,00	-41,3 %	En tenant compte des conséquences financières de la crise du COVID 19 et de la baisse des dotations de l'Etat (42.855€ de moins par rapport à 2019), le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement brut) s'établit malgré tout, à 351 125 €. L'autofinancement net (déduction faite du remboursement du capital de la dette) est de 134 807 €.
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		674,00		Ecriture d'amortissement borne IRVE année 2/5
65	Autres charges de gestion courante	188 214,00	187 137,00	- 0,57%	Cotisations versées aux différents organismes : service incendie (64 914), EID (3 926), AMF etc. ; indemnités des élus (69 960), et les subventions au CCAS (5 190) et aux associations (37 930).
66	Charges financières	83 685,00	78 531,00	-6,16%	Intérêts des emprunts échéance 2020. (76 731), provision pour frais ligne de trésorerie (1 800)
	TOTAL	2 535 467,00	2 244 220,00	-11,48%	

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors chapitres 023 et 042)

1 892 421 €



Les charges à caractère général et les charges financières sont en baisse de 6,1% par rapport au BP 2019, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante, restent stables.

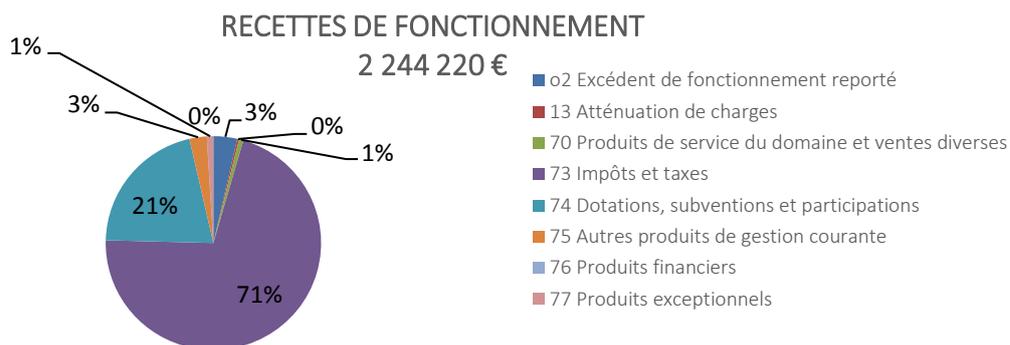
Le total des dépenses de fonctionnement qui s'établissent à 2 244 220 € pour 2020 sont en diminution de 11,48%. Cette baisse permet d'absorber la réduction des recettes liées à la crise sanitaire et celle des dotations de l'Etat.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux produits constituant les recettes de fonctionnement sont composés par :

- L'excédent de fonctionnement reporté,
- Les ressources fiscales,
- Les dotations,
- Les autres produits de gestion courante.

CHAPITRE	LIBELLE	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evol n-1	COMMENTAIRES
02	Excédent de fonctionnement reporté	284 186,08	80 000,00	-71,85%	Excédents de fonctionnement reporté 2019 (réserves). (En 2019, réserve du BA le Clos des Savonniers)
013	Atténuation de charges	14 332,00	6 361,00	-55,62%	Remboursement maladie du personnel communal
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	22 160,00	14 569,00	-34,25%	Redevances GRDF, ENEDIS, DAB, concessions cimetière, abonnements bibliothèque, tickets garderie.
73	Impôts et taxes	1 575 387,00	1 591 441,00	+1,02%	Contributions directes TH-TFB-TFNB (1 353 726), fiscalité reversée par le Pays de l'Or Agglomération (57 012), droits de place (5 565), taxes sur l'électricité (78 303), taxes de séjour (7 300), droits des mutation (88 935).
74	Dotations, subventions et participations	572 996,00	471 558,00	-17,70%	Dotations forfaitaires de l'Etat (447 538) /\ baisse de 42 855€ par rapport à 2019, FCTVA (2 025), participation de POA à la collecte des encombrants et à l'entretien du pluvial (18 785), participation de l'Etat au SMA, 2S2C (3 210)
75	Autres produits de gestion courante	60 990,00	58 466,00	-4,14%	Location des immeubles communaux (logements, salle S.Signoret, Hangar Tartuguière, Stabilisé, etc.).
76	Produits financiers	10,00	10,00	0,00%	Intérêts parts sociales Crédit Agricole.
77	Produits exceptionnels	5 405,92	21 815,00	+300,54%	Remboursement de sinistres déjà encaissés (hangar Tartuguières).
	TOTAL	2 535 467,00	2 244 220,00	-11,48%	



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EQUILIBREE A 1 330 705,00 €)

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se décomposent principalement en 3 postes :

- Le résultat d'investissement du compte administratif 2019 reporté,
- Les dépenses financières,
- Les dépenses d'équipements.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	% BP	COMMENTAIRES
001	Déficit d'investissement reporte	456 731,85	34,32%	Déficit d'Investissement 2019 reporté
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 715,00	0,13%	Remboursement d'un trop perçu (taxe aménagement -PC)
16	Emprunts et dettes assimilées	216 318,00	16,26%	Remboursement du capital des emprunts en cours échéance 2020
20	Immobilisation incorporelles	23 544,81	1,77%	Frais d'insertion (730), frais d'études liés à la réalisation de travaux de voirie et de création de parkings (22 248), concessions et droits logiciels (1 296).
204	Attributions de compensation d'investissement	16 087,00	1,21%	Attribution de compensation d'investissement à verser à POA, suite au transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération.
21	Immobilisations corporelles	616 308,34	46,31%	Travaux et investissements concernant principalement la voirie (97 339), les parkings av Gr Morel (40 494) et rue de l'Argenterie (40 332), l'église (11 995), les bâtiments communaux (12 244), la mairie (56 528), les écoles (168 387), le complexe sportif (124 542), l'aire de jeux des enfants (33 675) et la vidéo-surveillance (44 948).
	TOTAL	1 330 705,00	100,00%	

Les principales dépenses d'équipement regroupées dans le chapitre 21 « immobilisations corporelles » se décomposent :

- des restes à réaliser (qui correspondent à des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2019)
- des expressions nouvelles pour 2020 (incluant les ouvertures de crédits votées le 28 février dernier)

Les principaux restes à réaliser concernent :

- Installation de bornes incendie (Rue G Brassens, rue de Moulines, Clos des Savonniers) : 14 679 €
- Acquisition de 2 défibrillateurs pour les ERP cat 3 (Signoret et Arènes) : 3 000 €
- Remplacement d'une pompe à chaleur à la mairie : 24 716 €
- Acquisition de 8 écrans plats interactifs pour l'école élémentaire : 29 990 €
- Poursuite installation de la vidéosurveillance (route Mudaison + radio château d'eau et relai horloge) : 44 942€

- Maitrise d'œuvre pour l'aménagement du parking et du parvis rue de l'Argenterie :	19 488 €
- Mise en discrétion des réseaux de la rue de l'Argenterie :	18 538 €
- Aménagement du parking Grasset Morel :	40 014 €
- Aire de jeux pour les enfants :	31 040 €

Les expressions nouvelles pour 2020 concernent principalement :

- Mise aux normes du Paratonnerre de l'église :	11 995 €
- Réfection de chemins :	59 013 €
- Aménagement de voiries (sécurisation voie de bus du collège, RD 24, ...) :	1 381 €
- Réfection de l'allée centrale du nouveau cimetière :	9 000 €
- Mise en place d'une nouvelle sonorisation pour le village	13 954 €
- Acquisition d'un nouveau panneau électronique :	15 827 €
- Achat de 4 ordinateurs pour la bibliothèque et mise en place d'un catalogue en ligne :	4 119 €
- Réfection, étanchéité et isolation du toit terrasse de l'école élémentaire :	40 296 €
- Installation climatisation aux 2 écoles :	91 307 €
- Installation d'une fontaine d'eau circulaire dans les sanitaires de l'école maternelle :	2 900 €
- Aménagement du local des archives communales (1750 € de subventions notifiées) :	4 328 €
- Aménagement d'un city stade (76 697 € de subventions notifiées) :	124 542 €
- Matériels techniques (groupe électrogène, barrières de sécurité, cuve, tables,...) :	5 076 €

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

De façon synthétique, le financement des investissements prévus est réparti de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	% BP	COMMENTAIRES
021	Virement de la Section de Fonctionnement	351 125,00	11,01%	Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023).
024	Produits de cessions d'immobilisations	4 410,00	9,14%	Vente d'un terrain en garrigue à RFF
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674,00		Ecriture d'amortissement borne IRVE année 2/5
10	Dot. Fonds divers et réserves	796 900,19	53,93%	FCTVA (98 534,67), taxe d'aménagement (56 912) et virement de l'excédent de fonctionnement du C.A. 2019 (641 453,52)
13	Subventions	177 595,81	25,92%	Subventions notifiées par l'Etat (89 311,80), la région (12 392) et le Département (75 89,01)
	TOTAL	1 330 705,00	100,00%	

Il est prévu de réaliser un autofinancement brut de 351 125 €. La commune équilibre son budget primitif 2020 sans recourir à l'emprunt.

ETAT DE LA DETTE

Le capital restant dû s'élève au 31/12/2019 à 2 731 271 euros, pour une population de 3176 habitants.

Encours de la dette /habitant : 860 €/habitant

Ratio de capacité de désendettement : 7,7. Cette capacité de désendettement correspond au nombre d'années requis pour rembourser totalement le capital de la dette par mobilisation et affectation en totalité de l'épargne brute annuelle.